

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 novembre à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Pascale Audray
Provencher greffière sont également présents.

23-11-465

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les
modifications suivantes :

- Ajout du point 3.8 ayant pour titre : « Entente de regroupement en assurance de dommages »
- Ajout du point 5.11 ayant pour titre : « Pompiers (temps partiel) – Embauche
- Ajout du point 14.9 ayant pour titre : « Paroisse Bienheureux François-de-Laval – Aide financière »
- Retrait du point 14.2

ADOPTÉE

23-11-466

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et des séances extraordinaires du 16 et du 23 octobre 2023.

ADOPTÉE

23-11-467

Règlement 2023-Projet décrétant une dépense et un emprunt de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e Rang Ouest– Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement no. 2023-projet décrétant une dépense et un emprunt de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e Rang Ouest.

ADOPTÉE

Règlement 2023-Projet décrétant une dépense et un emprunt de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e Rang Ouest – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 072 500\$ pour la réfection du 8^e Rang Ouest, constate que ce dépôt suit l’avis de motion et que ce règlement n’est pas adopté à la présente séance.

23-11-468

Adoption du second projet du Règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2304)

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d’adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2304).

Ce projet consiste à une modification du plan de zonage en agrandissant la zone 526-M à même la zone 522-M.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil-
Dépôt

23-11-469

Nomination aux comités et délégation à certains organismes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d’en déléguer à certains organismes :

| Organismes | Nom du membre/délégué | Début mandat | Fin mandat |
|--|--|---------------------|---|
| Réseau Biblio (CRSBP) – CQLM (délégué) | Me Serge Bizier | N/A | <i>(Renouvelable sans résolution)</i> |
| Comité Bibliothèque | Me Serge Bizier Claude Côté | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
| Centre aquatique régional de l’Érable (délégué) | Jean-Rober Tremblay | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
| Comité consultatif d’urbanisme | Jean-Robert Tremblay Martine Lampron Claude Côté | Décembre 2023 | Décembre 2025 <i>(Règlement 2001-25, art. 3-4)</i> |
| Office régional d’habitation de la MRC de l’Érable (délégué) | Laurier Chagnon | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
| Développement économique Princeville | Danis Beauvillier Laurier Chagnon | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
| Comité des ressources humaines | Me Serge Bizier Claude Côté | Décembre 2023 | Décembre 2024 |

| | | | |
|---|---|---------------|-------------------------------|
| Comité permanent de la famille | Danis Beauvillier Me Serge Bizier Martine Lampron | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
| Comité des communications | Dominic Doucet (Dir. Gen.) Sébastien Gingras (Dir. Comm.) Danis Beauvillier | Décembre 2023 | Décembre 2024 |
| Société d'horticulture de Princeville (délégué) | Jean-Robert Tremblay | Mars 2018 | <i>(Jusqu'à nouvel ordre)</i> |

ADOPTÉE

23-11-470

Nomination d'un maire suppléant

Conformément à l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes* et sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de nommer le conseiller Jean-Robert Tremblay à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une période de 12 mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau conseiller comme maire suppléant.

ADOPTÉE

23-11-471

Politique de télétravail – Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite encadrer l'exercice du télétravail pour les cadres;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la politique de télétravail tel que présentée par le directeur général et d'en autoriser la signature par ce dernier.

ADOPTÉE

23-11-472

Politique de confidentialité – Adoption

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 25, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels adoptée en 2022, les organismes publics se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est un organisme public municipal en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville recueille des renseignements personnels par divers moyens technologiques, tels que ses formulaires divers sur internet;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux organismes publics et à la protection des renseignements personnels*, un organisme doit publier et diffuser une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs.

ATTENDU le *Règlement sur les politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique* adopté par le Gouvernement du Québec en novembre 2023;

ATTENDU la Politique de confidentialité soumise au conseil et préalablement approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE cette politique a pour but de décrire les renseignements personnels recueillis, les fins auxquelles ils sont recueillis, les catégories de personnes y ayant accès, les moyens de collecte, les mesures de prises pour assurer la confidentialité ainsi que les obligations de la ville et les droits d'accès des personnes à la consultation, la mise à jour ou la suppression de leurs renseignements

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la Politique de confidentialité de la Ville de Princeville, telle que soumise;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Princeville

ADOPTÉE

23-11-473

Politique de gouvernance des renseignements personnels – Adoption

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 25, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels adoptée en 2022, les organismes publics se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est un organisme public municipal en vertu de cette loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux organismes publics et à la protection des renseignements personnels*, un organisme public doit publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville juge important de se doter de règle de gouvernance à ce sujet;

ATTENDU la Politique de gouvernance des renseignements personnels soumise au conseil et préalablement approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE cette politique a pour but d'énoncer les principes de gouvernance des renseignements personnels tout au long du cycle de vie, de prévoir le processus de traitement des plaintes, de définir les rôles et responsabilités de la Ville en cette matière et de décrire les activités de formation et de sensibilisation offertes à son personnel,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de gouvernance et de protection des renseignements personnels de la Ville de Princeville, telle que soumise;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Princeville

ADOPTÉE

23-11-474

CCIBF – Adhésion 2023-2024

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit autorisé de payer les frais de cotisation annuelle 2023-2024 de la Ville au sein de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable, au montant de 360,00\$ plus taxes applicables et que la trésorière soit autorisée à payer cette dépense à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

23-11-475

Entente de regroupement en assurances de dommages – Autorisation signature

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Princeville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE

23-11-476

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11 octobre 2023 au 12 novembre 2023 896 385,35 \$
- nos S11748 à S11752 & M2871 à M2895 & A53637 à A53654

Chèques annulés :

- En date du 10 octobre (1 839,60 \$)
- nos A53585

Dépôt salaires :

- périodes 2023-41 à 2023-44

ADOPTÉE

23-11-477

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 13 novembre 2023 612 971,34 \$
- nos S11753 à S11827 & A53655 A53736

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs

La trésorière dépose les deux états comparatifs (comparable et résultats anticipés) tel que requis par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi qu'un état comparatif résultats anticipés avec répartition.

Titans de Princeville – États financiers – Dépôt – Dépôt

23-11-478

PG Solutions – Renouvellement entente de service d'entretien et de soutien des application – 2024

ATTENDU les dispositions de 573.3(2.3) d) de la *Loi sur les Cités et Villes* concernant le contrat de service informatique;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'entretien et de soutien des applications au montant de 59 549,00\$, plus les taxes applicables, à PG Solutions pour l'année 2024;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires pourvus au budget de l'année 2024 et que la trésorière soit autorisée à payer les factures en lien avec ce renouvellement.

ADOPTÉE

23-11-479

Journalier à temps partiel (loisirs)- Embauche et démission

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Martin Plante au poste de journalier à temps partiel au sein du service des loisirs, et ce, en date du 10 octobre 2023 et prenne acte de sa démission en date du 17 octobre 2023.

ADOPTÉE

23-11-480

Journaliers à temps partiel (loisirs)-Ratification d'embauche

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous à titre de journaliers à temps partiel au sein du service des loisirs :

- Jérémy Boivin, en date du 23 octobre 2023;
- Bryan Tardif, en date du 1^{er} novembre 2023

QUE les conditions d'embauche de ces journaliers soient établies selon la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-11-481

Préposés au gymnase - Ratification d'embauche

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche des préposés au gymnase mentionnés ci-dessous :

- Philippe Binette, en date du 13 octobre 2023;
- Adam Croteau, en date du 24 octobre 2023

QUE les conditions d'embauche de ces préposés soient établies selon la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-11-482

Préposées au restaurant- Ratification d'embauche

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche des préposées au restaurant mentionnées ci-dessous :

- Laurence Tardif, en date du 21 octobre 2023;
- Neva Fortier, en date du 27 octobre 2023

QUE les conditions d'embauche de ces préposées soient établies selon la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-11-483

Brigadier scolaire- Embauche

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Alain Pellerin en remplacement d'un congé de maladie, en date du 30 octobre 2023, au poste de brigadier scolaire.

QUE les conditions d'embauche du nouveau brigadier scolaire soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

23-11-484

Technicienne en documentation (bibliothèque)- Embauche

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Lucie Veillette, en date du 20 novembre 2023, au poste de technicienne en documentation pour la Bibliothèque Madeleine-Bélanger de Princeville.

QUE ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE

23-11-485

Opérateur de tracteur à neige (temporaire et sur appel)- Embauche

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Mario Dussault, en date du 13 novembre 2023, effectif lors du premier quart de travail désigné pour monsieur Dussault, au poste d'opérateur de tracteur à neige (sur appel), en remplacement d'un congé de maladie durant la saison hivernale 2023-2024.

Que le statut pour lequel il est embauché soit celui de salarié à temps partiel;

Que ses conditions d'embauche soient régies par la convention collective en vigueur, et ce, en fonction du statut mentionné ci-dessus;

ADOPTÉE

23-11-486

Modification de la résolution 23-06-256

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 23-06-256 monsieur Eric Desrochers souhaitait cesser de travailler pour la ville de Princeville au moment où son poste serait pourvu par un journalier pouvant le remplacer;

ATTENDU QUE la volonté de monsieur Desrochers a changé et que les besoins au sein de service des loisirs nécessitent une ressource à temps partiel sur appel;

Par conséquent, sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la résolution 23-06-256 soit modifiée pour remplacer la date de fin d'emploi de monsieur Desrochers et ajouter que ce dernier restera au service de la Ville de Princeville afin de combler des besoins ponctuels du service des loisirs.

ADOPTÉE

23-11-487

Século Vision – Autorisation de signature d'entente

ATTENDU QUE, en vertu de la *Loi sur les normes du travail* (L.N.T.), l'employeur doit fournir gratuitement les équipements de protection individuelle dont les travailleuses et les travailleurs ont besoin pour effectuer leur travail;

ATTENDU QUE les salariés faisant partie de la catégorie cols bleus sont régulièrement appelés à réaliser des tâches où le port de lunettes de sécurité est exigé;

ATTENDU QUE, dans le cadre des négociations collectives, la Ville a accepté, à la suite d'une demande lui ayant été formulée par des salariés visés par cette exigence, de leur fournir gratuitement, par période de vingt-quatre (24) mois, des lunettes de sécurité ajustées à leur vue;

ATTENDU QUE Séкуро Vision offre, par l'intermédiaire d'un réseau de cliniques partenaires, dont plusieurs cliniques locales, une sélection de lunettes et produits de protection visuelle et faciale, intégrant une technologie de lentilles et de traitements novateurs à des coûts qui varient entre 100.00\$ et 230.00\$;

Par conséquent, sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de retenir l'offre de service de Séкуро Vision pour l'achat de lunettes de sécurité ajustés à la vue et d'autoriser la directrice des ressources humaines à signer cette dernière.

QUE les sommes prévues à l'entente soient pourvues au budget 2024 et que la trésorière soit autorisée à faire les paiements.

ADOPTÉE

23-11-488

Programme d'aide aux employés- Autorisation de signature d'entente

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a à cœur le bien-être de ses employés;

ATTENDU QUE l'implantation d'un programme d'aide aux employés s'inscrit dans une mesure de bien-être et de rétention pour les employés;

ATTENDU QUE le coût relié à ce service peut varier en fonction de l'utilisation que les employés pourraient en faire;

ATTENDU QUE le budget alloué à ce service soit établi en fonction d'une moyenne, une seconde résolution pour accroître le montant alloué pourrait s'avérer nécessaire;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Brio RH pour le service d'un programme d'aide aux employés pour un montant maximal de 5 000\$ pour l'année 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2024 et que la trésorière soit autorisée à payer les mensualités et les factures en lien avec ce programme.

ADOPTÉE

23-11-489

Pompiers à temps partiel – Embauche

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise, en date du 20 novembre 2023, l'embauche de MM. Cédric Rochefort et Félix Beaudoin au poste de pompiers à temps partiel au sein du service de sécurité incendie de Princeville.

Que leur embauche soit assortie à une période de probation de six (6) mois. À l'intérieur de cette période, ils devront avoir démontré une implication suffisante au sein du service de sécurité incendie, en participant notamment aux pratiques d'incendie et aux activités d'inspection et d'entretien des équipements de travail, en plus d'être présents lors des interventions pour lesquelles ils auront été mobilisés;

Que leurs conditions d'embauche soient régies par la Politique de conditions de travail des membres du service de sécurité incendie et des premiers répondants de la Ville de Princeville;

ADOPTÉE

23-11-490

Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA)- Reddition de compte

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Par conséquent, sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Princeville approuve les dépenses d'un montant de 129 111\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

23-11-491

Réfection des rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière (AO21-HV-03) - Autorisation de paiement et acceptation de directives de changement

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 27 mars 2023 en vertu de la résolution 23-03-142 de ce conseil;

ATTENDU QU'il y lieu de ratifier la directive de changement no.6 signée le 3 novembre 2023 pour un montant de (660,04) \$ plus les taxes applicables, ainsi que la directive de changement no.7 signé le 3 novembre 2023 pour un montant de (6 752,70) plus taxes applicables;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier la signature par le directeur général de la directive de changement;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 168 383,74 \$, plus les taxes applicables, à Construction de l'amiante Inc. pour le décompte progressif no 6 aux travaux susmentionnés.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2022-419 décrétant un emprunt et une dépense de 4 539 700\$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière* et pour partie à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE

23-11-492

Congrès de l'Association des travaux publics du Québec – Ratification et autorisation

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier la participation de monsieur Dave Leclerc, directeur des travaux publics, au congrès de l'Association des travaux publics du Québec qui s'est tenu du 24 au 27 octobre 2023 à Trois-Rivières;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais afférents à ce congrès incluant les frais d'inscription, d'hébergement, de transport et de subsistance.

ADOPTÉE

23-11-493

Contrôle parasitaire Salle Jacques-Therrien – Adjudication de contrat

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le contrat de contrôle parasitaire de la Salle Jacques-Therrien du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024 soit confié à Bestia pour un coût total approximatif de 381,90\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-11-494

Déneigement du kiosque Adrien-Paquet

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de confier le contrat de déneigement du kiosque Adrien Paquet à Clément Jolibois au coût de 300 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-11-495

Désignation de mandataires en matière de toponymie

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer le formulaire de la désignation d'un mandataire en matière de toponymie et d'y nommer monsieur Michel Carignan et madame Nancy Croteau.

ADOPTÉE

23-11-496

Faubourg des Prés – Amendement à un contrat

ATTENDU la résolution 21-02-039 qui octroyait le contrat de services professionnels en ingénierie à Avizo Expert-Conseil ;

ATTENDU QUE de nouvelles données et de nouveaux formulaires pour la demande d'autorisation sont nécessaires ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter l'avenant présenté par Avizo Expert-Conseil au montant de 6 550,00\$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction du nouveau quartier résidentiel « Faubourg des Prés » et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements en lien avec cet avenant.

ADOPTÉE

23-11-497

Entente SPAA – Autorisation de signature

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente proposée par la SPAA afin de prendre en charge les animaux sur le territoire, à raison d'un coût de 4,25\$/ habitant en 2024 sujet à une indexation de 3% par année pour la durée de l'entente de 3 ans, le tout pour un montant annuel de 27 782,25\$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par les activités financières des années 2024,2025,2026 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget des années correspondantes.

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements liés à cette entente.

ADOPTÉE

23-11-498

Demande de dérogation mineure – Samuel Turmel et Samuel Gendron, 830-832 rue Saint-Jacques Ouest

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire une allée d'accès, une allée de circulation et une aire de stationnement, le tout faisant partie d'un projet d'ensemble;

ATTENDU QUE Monsieur Samuel Turmel et Monsieur Samuel Gendron désirent faire un projet d'ensemble qui nécessite la construction de plusieurs bâtiments principaux sur un même lot ;

ATTENDU QUE les marges de recul avant, latérale et arrière minimale de la zone 340-Ha seront respectée dans le projet d'ensemble ;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments va permettre une bonne densité dans ce secteur ;

ATTENDU QU'UN plan d'implantation du projet d'ensemble incluant les distances projetées est annexé à la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par messieurs Turmel et Gendron ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 830-832 rue Saint-Jacques Ouest, la diminution de la distance libre entre le bâtiment #3 qui sera situé à 2,73 mètres de l'allée d'accès et le bâtiment #4 qui sera situé à 2,72 mètres de l'allée d'accès du stationnement vers la rue Saint-Jacques Ouest. Pour les bâtiments #4 et #5, la distance entre les aires de stationnement serait de moins de 4 mètres à un minimum de 2,5 mètres. D'accorder la distance libre entre le bâtiment #3 et l'allée d'accès au stationnement, de 2,73 mètres au lieu de 4 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,27 mètres. La distance libre entre le bâtiment #4 et l'allée d'accès au stationnement, de 2,72 mètres au lieu de 4 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,28 mètre. Permettre un total de 57 cases de stationnement au lieu de 60, ce qui représente une dérogation de 3 cases au projet d'ensemble. De plus, de permettre la diminution de la distance minimale de 4 mètres à 2,5 mètres maximum pour les bâtiments #4 et #5 si approbation du ministère de la Culture et des Communication pour démolition. Le tout en vertu de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

23-11-499

Lumières au terrain de balle – Ratification de dépense

ATTENDU l'annexe II présenté par le directeur du service des loisirs en conformité avec les règles de gestions contractuelles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la soumission d'Électricité Denis Pellerin pour le projet d'éclairage au Del pour le terrain de balle no.1;

ATTENDU QUE le projet dans son ensemble s'élève à un montant de 47 302\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE Électricité Denis Pellerin recevra, au bénéfice de la Ville de Princeville, une subvention d'Hydro-Québec d'un montant de 17 290\$, et qu'il déduira ce montant du montant global du projet;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier le versement de l'acompte pour l'achat de lumières pour le terrain de balle no.1 à Électricité Denis Pellerin, pour un montant de 13 000\$, plus taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à payer le résiduel de la facture et que cette dépense soit financée en partie par la subvention d'Hydro-Québec pour les projets d'éclairage au DEL de terrain sportif et à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Harmonies Prince-Daveluy – États financiers – Dépôt

23-11-500

Subvention d'heures de glace pour le Club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2023-2024

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 203 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2023-2024.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les 22 premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2023-2024.

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Entre'amis), la ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par le Club.

ADOPTÉE

23-11-501

Subvention d'heures de glace pour l'Association de hockey mineur de Princeville pour la saison 2023-2024

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 175,5 heures pour la saison 2023-2024.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les 45 premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE

23-11-502

Festival Summerset 2024 – Demande de prêt d'équipements

Sur proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'octroyer un prêt d'équipements d'une valeur de 2 000\$ à l'organisation du Festival Summerset qui se tiendra le 24 août 2024 en échange d'un plan de visibilité sur le site de l'événement d'une même valeur, le tout conditionnellement à ce que les heures du festival soient réduites et que le son soit dirigé vers le nord-est afin d'éviter que celui-ci soit dirigé vers la ville.

ADOPTÉE

23-11-503

Tourisme Centre-du-Québec – Adhésion annuelle

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion annuelle à Tourisme Centre-du-Québec pour un montant de 510.00\$ plus les taxes applicables, et d'autoriser le directeur des communications, Sébastien Gingras à signer tous documents relatifs à ce renouvellement.

ADOPTÉE

23-11-504

Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande du centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauviller, il est unanimement résolu d'engager un montant de 300\$ en échange d'un plan de visibilité dénommé le Plan Vénus.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

23-11-505

Moisson Mauricie-Centre-du-Québec – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 1000 \$ pour soutenir Moisson Mauricie-Centre-du-Québec dans leur mission d'aide alimentaire à la population de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

23-11-506

Programme Globe-Trotteur École Ste-Marie – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande des jeunes du programme Globe-Trotteur de l'École Ste-Marie ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d’octroyer un montant de 500 \$ comme aide financière pour la campagne de financement des élèves du programme dans le cadre d’un voyage en Espagne en 2024.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

23-11-507

CLDI de l’Érable – Demande d’aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d’aide financière du CLDI de l’Érable ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’octroyer une aide financière au soutien des frais de fonctionnement de l’organisme au montant de 250 \$.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

23-11-508

Relais pour la vie de la MRC de L’Érable – Gratuité de salles – deux demandes

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des deux demandes de gratuité de salle pour les événements à venir du Relais pour la vie de la MRC de l’Érable ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’octroyer la gratuité de la salle Pierre Prince pour une soirée karaoke le 2 mars 2024 ;

QUE soit octroyé la gratuité de la salle Pierre-Prince pour la tenue d’un bingo prévu le 5 avril 2024 ;

ADOPTÉE

23-11-509

Relais pour la vie de l’Érable – Don

ATTENDU QUE les bénévoles du Relais pour la vie ont participé au déjeuner du maire tenu le 13 août 2023 ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’offrir un don de 2000\$ au Relais pour la vie de l’Érable en contrepartie de leur bénévolat au soutien de l’équipe de la Ville lors de l’événement du 13 août 2023.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

23-11-510

Paroisse Bienheureux François-de-Laval – Aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d’aide financière de la paroisse quant au remplacement de fournaies dans l’église Saint-Eusèbe;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière au montant de 15 000 \$ et d'autoriser la trésorière à faire ce paiement à même les activités financières de l'année en cours.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-11-511

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 14.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire